

DELIBERATION
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DES
COMMUNES DU CENTRE-OUEST



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE-OUEST

Séance du 24/09/2018
2^{ème} convocation

Extrait n°36



Nombre

De conseillers en exercice : 38

De Présents : 17

De Votants : 18

Le quorum n'ayant pas été atteint le mercredi 19 septembre 2018, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances le lundi 24 septembre 2018, sous la présidence de M ANTOYISSA Zainoudine. Réuni en 2^{ème} lecture, il a pu valablement délibéré sans condition de quorum.

Date de la 2^{ème} convocation : le 19 septembre 2018

Présents :

ANTOYISSA Zainoudine, MADI Said, YOUSOUFOU Soulimana, HAROUNA Attoumani, HAMADA Dahalane Patrick, ABDOU Mikidachi, ABDOU COLO Nassuhati, MROIVILI Mouhamadi Moindjié, HAROUNA Zaidani, SAID Mohamed Barrabe, BACAR Inchaty Soilih, BAMANA Anchya, SAINDOU Dhoirifia, MATTOIR Abdullah, AHMED-COMBO Ali, MAHAMOUD Hadhurina Souffiani, HAROUNA Zaidani, DOUKAINI Kamaria, ALI Fatima

Représentés :

M. ANTOINE Ibrahim Salim avait donné mandat à Madame ANCHYA Bamana pour le représenter.

Absents :

ALI-MALOU ASSANI Assani, CHANFI Dahabia, MADI MARI Moissoukari, MAHAMOUDOU Laouia, MASSIALA Sadanati, MIKIDADI Madihali, MROIVILI Amina Moilim, MVOULANA Chakila Laila, AHMED Aida Houlame, HAMIDOU Mouhamadi Ali, IBRAHIMA SAID Maanrifa, MAHADI Salima, ATTOUMANI Issoufi, ABDOU-MADI Saandati, AHMED Fatima, KAMARDINE Mansour, HAIDAR Mohamed El-Amine, ABDALLAH Said, MADI ASSANI Binti, ANTOINE Ibrahim Salim.

Excusés :

ANTOINE Ibrahim Salim

A été nommé(e) secrétaire de séance : Monsieur SAID MADI

Objet : DM2 au BP 2018

Certaines incohérences ont été constatées dans le budget par la Direction Régionale des Finances Publiques. En effet, il a été inscrit un montant de 1 227 955.09 € au budget 2017 et 12 541.91 € par voie de décision modificative soit un résultat cumulé de 1 240 460 € au compte 002. Or, le compte de gestion 2016 fait apparaître un résultat de clôture de 1 311 163.53 € amputé de la somme de 82 436.07 affectée au compte 1068 des recettes d'investissement. Le solde à reporter au compte 002 s'élève donc à 1 228 727.46 € soit une surestimation de 11 736.54 €.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- D'adopter la décision modificative n°2 au budget 2018 en corrigeant le résultat 2016 dans le budget 2017 en l'amputant de la somme de 11 736.54 €.
- Et d'autoriser le Président à signer tout acte relatif à la bonne exécution de la présente délibération.

Le président certifie que le compte-rendu de la séance sera affiché à la CCCO le 26 septembre 2018.

Fait et délibéré, le 24 septembre 2018

Pour extrait conforme,
Le président
Zainoudine ANTOYISSA

